

maintenant !

4 Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Communauté de l'agglomération creilloise – présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

séance du 28 septembre 2009

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL,
M. ABBA-SIDICK

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI,
BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

Pouvoir à :	Mme CAPON
Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
Pouvoir à :	M. GRIMBERT
Pouvoir à :	M MONTES
Pouvoir à :	M.BOULHAMANE
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
	39
	39
	31

■ Rapport de présentation

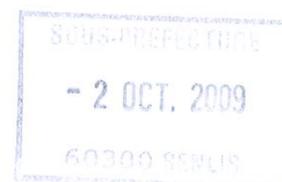
Monsieur Serge BERNARD-LUNEAU, conseiller municipal, expose :

Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été adressé par son Président, le 19 août 2009. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 26 juin 2009.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique. Le rapport est mis à la disposition du public.

En conséquence, vous est présenté le rapport annuel 2008 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.



maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 17 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération creilloise,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 mars 2006 par laquelle le conseil de communauté a proposé d'étendre, de modifier et supprimer certaines compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2009, adoptant le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Considérant que la communauté de l'agglomération creilloise a transmis à la ville de Creil, le 19 août 2009 ledit document, ENTENDU le rapport de présentation,

- **Prend acte** du rapport annuel 2008 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous-Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

02 OCT. 2009

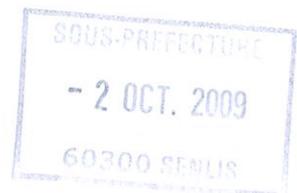
Affiché le :

02 OCT. 2009

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 2.10.09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE